



# ASSOCIATION FRANÇAISE DES HÉMOPHILES

*Membre du Consortium européen de l'hémophilie et de la Fédération mondiale de l'hémophilie*

Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mai 1968 –

Agréée par le ministère de la Santé par arrêté du 18 décembre 2006

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Alexandre Cabanel, 75739 Paris Cedex 15

Tél. : + 33 (0)1 45 67 77 67 – Télécopie : + 33 (0)1 45 67 85 44 – Courriel : [info@afh.asso.fr](mailto:info@afh.asso.fr) –

Site : <http://www.afh.asso.fr>

## **RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**



## LE MOT DU TRESORIER

C'est avec plaisir que je vous transmets le rapport financier annuel de l'exercice 2020, année que tous les superlatifs ne suffiront pas à décrire : historique, inédite, record, sans précédent, inimaginable, et notre chère association n'y a pas échappé mais ses missions ont été accomplies avec courage, résilience et engagements de tous ses membres, salariés et bénévoles.

En chiffres, cela se traduit par un exercice très excédentaire (+84.721€), des fonds associatifs qui se renforcent et une trésorerie stable par rapport à 2019. L'excédent obtenu est en partie dû au déroulement à distance d'un certain nombre de nos actions de notre association. Cela a donc généré des charges logistiques moins élevées mais un investissement en temps de travail bénévole et salarié plus important qu'une année courante.

Un tel excédent ne peut être la finalité de notre association et c'est pour cette raison que nous avons décidé de proposer d'en affecter une partie (=50.000€) à un fonds dédié intitulé *solidarité et soutien aux personnes atteintes d'une maladie hémorragique rare*.

Nos partenaires publics et privés étaient au rendez-vous, même si une baisse a été constatée sur certains organismes privés (report de projets) sur le budget de fonctionnement de l'association. Nos adhérents et membres bienfaiteurs ont démontré encore une fois leur générosité avec une collecte de fonds active et soutenue, dans le prolongement de 2019.

D'un point de vue ressources humaines, l'équipe salariée demeure stable et complète, avec une organisation qui s'est adaptée au fur et à mesure des périodes confinées et déconfinées.

Je partage avec vous également le sujet du siège de l'association, remis en question avec la vente de l'immeuble actuel où se trouve l'AFH (Paris 15<sup>ème</sup>). Une incertitude règne depuis plus d'un an maintenant mais grâce à la forte mobilisation d'un groupe de travail dédié, nous déménagerons toujours dans Paris, en un lieu où les meilleures conditions seront assurées de tout point de vue.

Pour terminer, je tiens à remercier toutes les personnes qui, au siège de l'AFH, ont œuvrées tout au long de l'année pour assurer l'établissement et le suivi du budget. C'est ce qui a permis de générer les pages documentées qui constituent ce rapport. Je remercie tout particulièrement Anne-Marie Plesums, administratrice de l'AFH pour son implication dans le suivi comptable et financier de l'ensemble des comités ainsi que l'ensemble de l'équipe des salariés. Enfin je remercie tous les Trésoriers et Présidents des comités qui se sont impliqués avec patience et persévérance dans la clôture de leurs comptes régionaux.

**Edouard Hamelin**  
Trésorier national

A noter en 2020 la somme de 80 501 € reçue indirectement par l'AFH du laboratoire Roche qui n'apparaît pas dans les comptes. En effet, cette somme a été directement payée à l'un des prestataires de l'AFH pour la conception d'un programme d'accompagnement à destination des patients et leurs proches. C'est par volonté de transparence que nous tenons à donner cette information et pour respecter le cadre légal qui nous oblige à rendre public les financements des industriels que l'AFH reçoit.

A noter également en 2020, la mise à disposition par la Banque Postale d'un bénévole valorisé à hauteur de 112 380,00 €. Ce montant n'apparaît pas non plus dans les comptes.





L'Association française des hémophiles (AFH) est composée du Siège social ainsi que de 24 comités régionaux dont :

- 7 ne sont pas déclarés en association, leur comptabilité est donc intégrée à celle du siège de l'AFH. Nous parlons de « **comités intégrés** » : Alpes, Auvergne, Bourgogne-Franche-Comté, Ile-de-France, La Réunion, Languedoc-Roussillon et Nouvelle-Calédonie.
- 17 sont déclarés en association, ils disposent d'une personnalité morale et d'une comptabilité qui leur est propre. Ils font partie du réseau AFH via une convention. Nous parlons de « **comités non-intégrés** ».

Les comptabilités de ces sept comités non déclarés en association ont été intégrées à celle du siège selon les mêmes règles comptables (application d'une comptabilité d'engagement). Les comités déclarés en association font l'objet d'une information financière dédiée.

**Le résultat de l'exercice de l'AFH et de ses 7 comités intégrés clos le 31 décembre 2020 se décompose comme suit :**

- Siège : +27.041 € au 31.12.2020 contre -19.699 € au 31.12.2019.
- Comités intégrés : +7.680 € au 31.12.2020 contre +7.929 € au 31.12.2019.
- Total siège et comités intégrés : +34.721 € en 2020 contre -11.769 € en 2019.

**Le résultat cumulé des exercices des 17 comités de l'AFH non-intégrés clos le 31 décembre 2020 est de :**

- Comités non intégrés : +23.644 € en 2020 contre +2.127 € en 2019.

L'exercice 2020 se caractérise par la poursuite des activités de l'association, comprenant notamment :

- Le congrès national à distance.
- Des actions d'éducation thérapeutique à distance.
- La poursuite des actions de formation et d'information (formats en présentiel et à distance).

**Note liminaire** : pour obtenir une meilleure compréhension des résultats financiers du siège de l'AFH et des comités intégrés, les données chiffrées présentées dans le présent rapport financier diffèrent des données présentées dans les comptes annuels de la manière suivante :

- Total des produits : +1.833.200 € contre +1.831.099 € dans les comptes annuels.
- Total des charges : +1.798.478 € contre +1.796.377 € dans les comptes annuels.

Ces différences de présentation constatées correspondent entre autres aux reclassements de reversements de cotisations effectués entre les comités intégrés et le siège à hauteur de 2.100 €.

Ces mouvements réciproques (produits et charges) ont fait l'objet d'un retraitement spécifique afin d'être compensés pour la présentation des comptes annuels. La présentation des résultats financiers est établie ci-après suivant le mode de suivi budgétaire habituellement utilisée par l'AFH.





## Avoirs financiers des Comités Régionaux déclarés en association au titre de l'exercice 2020

- Les recettes des comités non intégrés représentent +112.721 € au 31.12.2020 contre +212.405 € au 31.12.2019.
- Les dépenses de ces comités représentent +89.071 € au 31.12.2020 contre +210.274 € au 31.12.2019.
- Le résultat de ces comités s'établit à +23.644 € en 2020 contre +2.127 € en 2019.

Comité	Solde banque au 1er janvier 2020 (Trésorerie)	Encaissements 2020	Décaissements 2020	Solde banque au 31 décembre 2020 (trésorerie)	Résultat 2020
ALSACE	18 274 €	6 817 €	4 867 €	19 783 €	1 950 €
AQUITAINE	34 674 €	11 541 €	15 095 €	31 165 €	-3 553 €
BRETAGNE	22 324 €	3 159 €	4 064 €	21 375 €	-904 €
CENTRE	30 464 €	5 451 €	2 449 €	29 144€	3 001 €
CHAMPAGNE ARDENNE	3 456 €	1 710 €	310 €	4 905 €	1 399 €
LIMOUSIN	14 946 €	2 871 €	1 458 €	16 618 €	1 412 €
LORRAINE	18 459 €	2 540 €	355 €	21 079 €	2 185 €
MIDI PYRENEES	36 955 €	7 062 €	5 905 €	37 537 €	1 156 €
NORD PDC	25 397 €	3 861 €	600 €	27 253 €	3 260 €
BASSE NORMANDIE	34 933 €	4 562 €	4 874 €	36 380 €	-311 €
HAUTE NORMANDIE	13 747 €	770 €	1 533 €	12 335 €	-763 €
PLPC	37 963 €	11 162 €	8 134 €	44 317 €	3 027 €
PICARDIE	3 060 €	1 724 €	204 €	3 838 €	1 519 €
PACA CORSE	56 038 €	17 366 €	10 703 €	64 983 €	6 663 €
RHONE ALPES	49 815 €	13 335 €	6 619 €	58 265 €	6 715 €
GUADELOUPE	1 464 €	1 125 €	225 €	2 383 €	899 €
MARTINIQUE	34 501 €	17 665 €	21 676 €	21 665 €	-4 011 €
<b>Totaux</b>	<b>436 470 €</b>	<b>112 721 €</b>	<b>89 071 €</b>	<b>453 025 €</b>	<b>23 644 €</b>





## Résultats financiers du siège et des comités intégrés

### 1. Les produits

Le détail des recettes comparé à l'exercice précédent est le suivant :

NATURE	31.12.2019	31.12.2020	VARIATION
Subvention Etat	82 556	131 406	59,17%
Cotisations et abonnements	9 920	9 410	-5,14%
Dons particuliers, Laboratoires entreprises	1 007 914	1 454 706	44,33%
Participations Congrès et manifestations	9 180	151 210	1547,17%
Autres recettes	59 464	68 305	14,87%
<b>TOTAL RECETTES EXPLOITATION SIEGE</b>	<b>1 169 034</b>	<b>1 815 037</b>	<b>55,26%</b>
Reprises sur fonds dédiés	19 578	0	-100,00%
Produits financiers	7 518	11	-99,85%
<b>TOTAL RECETTES SIEGE</b>	<b>1 196 130</b>	<b>1 815 048</b>	<b>51,74%</b>
Recettes comités intégrés	25 930	18 152	-30,00%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 222 060</b>	<b>1 833 200</b>	<b>50,01%</b>

Les recettes totales sont passées de 1.222.060 € au 31.12.2019 à 1.833.200 € au 31.12.2020 soit une hausse de près de 50%. Cette augmentation est la résultante du poste *dons des chaînes de télévision* pour la diffusion du spot pour la journée mondiale de l'hémophilie.

Les recettes d'exploitation du siège ressortent à 1.815.037 € au 31.12.2020 contre 1.169.034 € au 31.12.2019, soit une hausse de 55%.

Les recettes des comités intégrés ont diminué de 30% en s'établissant à 18.152 € en 2020 contre 25.930 € en 2019.

En 2020 les produits du siège sont constitués à hauteur de 80% par les dons (particuliers et laboratoires) et pour 7% de subventions d'Etat.

Le poste relatif aux dons reçus des particuliers et laboratoires a connu une augmentation de 44% en s'établissant à 1.454.706 € en 2020 contre 1.007.914 € en 2019.

Les dons et subventions accordés par les laboratoires affectés à des projets représentent 131.000 € en 2020 contre 84.673 € en 2019.

Les subventions affectées au fonctionnement se sont établies à 240.000 € en 2020 contre 344.464 € en 2019.





## 2. Les dépenses

Le détail des dépenses comparé à l'exercice précédent se décompose comme suit :

NATURE	31.12.2019	31.12.2020	VARIATION
Frais et charges de personnel	292 736	331 643	13,29%
Colloques, séminaires, cotisations (FMH, EHC)	13 881	9 882	-28,81%
Dépenses de fonctionnement	149 339	239 934	60,66%
Revue, communications	523 673	1 101 681	110,38%
Congrès national	0	39 813	
Autres dépenses (commissions et actions) (1)	225 845	7 587	-96,64%
Dotations aux amortissements et provisions	10 353	7 467	-27,88%
<b>TOTAL DEPENSES SIEGE</b>	<b>1 215 827</b>	<b>1 738 007</b>	<b>42,95%</b>
Dotations aux fonds dédiés	0	50 000	
Dépenses comités intégrés	18 001	10 471	-41,83%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 233 828</b>	<b>1 798 478</b>	<b>45,76%</b>

Les dépenses totales ont augmenté de 46% au titre de l'exercice 2020, en passant de 1.233.828 € en 2019 à 1.798.488 € en 2020.

Les dépenses rattachées au siège ont augmenté de 43% en passant de 1.215.827 € en 2019 à 1.738.478 € en 2020. Les comités intégrés ont vu leurs dépenses diminuer de 53% en passant de 18.001 € en 2019 à 8.371 € en 2020.

Les dépenses de fonctionnement, hors personnel, augmentent de 13% en passant de 292.736 € en 2019 à 331.643 € en 2020.

Les colloques, séminaires et cotisations diminuent sensiblement en passant de 13.881 € en 2019 à 9.882 € en 2020, soit une variation de - 28%.

Les dépenses de personnel rattachées au fonctionnement du siège sont passées de 292.736 € en 2019 à 331.643 € en 2020, soit une augmentation de 13 %.

L'effectif salarié s'établit à 8 personnes au 31.12.2020 (dont 4 salariés à temps partiel).

D'une manière globale les dépenses relatives aux Commissions et Actions s'établissent à 165.376 € en 2020 contre 225.845 € en 2019, en diminution de 26%.

Les dotations aux amortissements et provisions sont passées de 10.353 € en 2019 à 7.467 € en 2020. Il s'agit des amortissements du matériel et mobilier de bureau pour 3.111 € et de dépréciations de créances pour 4.356 €.







## ANALYSE FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2020

**Fonds de roulement :** celui-ci représente la différence entre : les fonds associatifs + les fonds dédiés - les immobilisations. Celui-ci ressort à 338.788 € au 31.12.2020 contre à 412.271 € au 31.12.2019.

**Fonds associatifs :** ceux-ci s'établissent à 545.652 € au 31.12.2020 contre 519.510 € au 31.12.2019. Les fonds associatifs correspondent à l'apport initial plus le cumul des résultats, excédent ou perte, depuis la création de l'Association.

**Besoin en fonds de roulement d'exploitation :** Il ressort à -8.345 € au 31.12.2020 (besoin net) contre +15.447 € au 31.12.2019 (ressource nette).

### **Trésorerie :**

La trésorerie disponible s'établit à 407.571 € au 31.12.2020 contre 564.836 € au 31.12.2019.

Il est à noter la présence de parts sociales (au nombre de 16.931) de l'établissement Crédit Coopératif à l'actif du bilan dans la catégorie des immobilisations financières à hauteur de 256.864 € au 31/12/2020 contre 104.364 € au 31/12/2019, ce qui traduit une stabilité entre les deux années du niveau des ressources financières disponibles.

### **La trésorerie a évolué de la manière suivante**

En €	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Fondation Chaigneau	30 523,89 €	39 104,69 €	36 024,41 €
Compte à terme Crédit Coopératif	-	-	250 427,00 €
Compte courant BNP	133 604,35 €	86 627,04 €	37 313,00 €
Compte Epargne, LIVRET A	500,73 €	498,54 €	2 477,00 €
Compte courant Crédit Coopératif	73 097,06 €	275 945,66 €	15 005,00 €
Caisse	-	118,85 €	-
Sous-total trésorerie siège	237 726,03 €	402 294,78 €	341 246,41 €
Trésorerie comités intégrés	169 844,77 €	162 542,07 €	158 475,00 €
<b>TOTAUX €</b>	<b>407 570,80 €</b>	<b>564 836,85 €</b>	<b>499 721,41 €</b>

